



UFISC

UFISC

Union Fédérale d'Intervention
des Structures Culturelles

UFISC
 Union
 Fédérale
 d'Intervention
 des Structures
 Culturelles
 Fédération
 Professionnelle
 d'Employeurs

L'UNION SE COMPOSE DE

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ARTS DE LA RUE

LA FEDUROK / Fédération des lieux de musiques amplifiées/actuelles

LE SYNAVI / Syndicat National des Arts Vivants

LE SCC / Syndicat du Cirque de Création

LA FSJ / Fédération des Scènes de Jazz et de musiques improvisées

LE CITI / Centre International pour les Théâtres Itinérants

LE CHAINON/FNTAV / Fédération des Nouveaux Territoires des Arts Vivants

ACTES IF / Réseau solidaire de lieux culturels franciliens

LE RIF / Confédération des réseaux départementaux de lieux de musiques actuelles/amplifiées en Ile-de-France

LE SMA / Syndicat national des petites et très petites structures non lucratives de Musiques Actuelles

ZONE FRANCHE / Fédération des musiques du monde

MEMBRES ASSOCIÉS

LA FFEC / Fédération Française des Écoles de Cirque

LA FRAAP / Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ACTEURS CULTURE MULTIMÉDIA

Manifeste pour une autre économie de l'art et de la culture

VERSION "CONDENSÉE"

MANIFESTE

“

Nous, organisations professionnelles du secteur artistique et culturel, regroupées au sein de l'UFISC, sommes auteurs et signataires du Manifeste pour une autre économie de l'art et de la culture et nous engageons à défendre les valeurs et les revendications qu'il expose pour la construction d'un nouvel espace social et économique de l'art et de la culture.

Nous, UFISC, représentons plus de mille cinq cents structures d'initiative privée à buts non lucratifs, qui témoignent de l'existence d'un espace socio-économique spécifique dans les domaines de l'art et de la culture et qui se reconnaissent du champ plus global de l'économie sociale et solidaire. Ces structures sont nées de l'extension à la fois du secteur professionnel et de la pratique artistique amateur. Véritable phénomène de société, les trente dernières années ont connu un développement sans précédent du spectacle vivant : musique, marionnette, théâtre, mime, danse, cirque, arts de la rue sont autant de disciplines dont l'évolution durant cette période est liée à l'émergence de structures artistiques et culturelles attachées à la participation active de chaque citoyen dans leur projet.

Nous, UFISC, adhérons sans réserve à la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de l'UNESCO (2 novembre 2001) qui affirme que la diversité culturelle constitue le patrimoine de l'humanité. Source d'échanges, d'innovation et de créativité, elle est une richesse de nos sociétés à préserver durablement.

”

NOUS

1) Qui sommes-nous ?

Nous sommes des compagnies, des équipes artistiques, des lieux de spectacles et de pratique artistique. Nos activités se déclinent dans une variété de domaines qui touchent à la création artistique, à la représentation de spectacles, à l'action artistique et culturelle, à la formation ou l'enseignement, à la réalisation de manifestations événementielles, à l'accueil de groupes amateurs ou professionnels, à l'échange critique ou l'organisation de débats.

Présents sur l'ensemble du territoire français, nous participons pleinement à la dynamisation et au maillage culturel des régions, départements et communes. Nous développons nos activités avec **le souci de la proximité** : qu'elles soient itinérantes ou implantées localement, elles participent à la vie des territoires et tissent des liens étroits avec les acteurs locaux (collectivités, associations...) et les habitants.

Pour ce faire, nous contractualisons avec les collectivités et l'État sur des missions d'intérêt général, en veillant à garder la maîtrise de nos choix artistiques et de notre projet culturel, sans être enfermés, ni dans les contraintes de "rentabilité" imposées par le marché, ni dans les critères "d'excellence" chers au Ministère de la Culture.

Alliant initiative privée et intérêt collectif, nous développons des projets dont la finalité n'est pas la recherche du profit : nous ne partageons pas nos éventuels excédents mais les réinvestissons dans nos activités et nos projets. Le plus souvent constituées en associations régies par la loi 1901, nous sommes des entreprises à part entière, qui assument leurs responsabilités économiques, juridiques et sociales. Nous existons, nous nous organisons et nous développons grâce à la collaboration d'une équipe de personnes salariées (souvent réduite) et de personnes bénévoles. Initiative, responsabilité et décision sont partagées par les personnes impliquées dans l'activité sur un mode plus collégial que hiérarchique.

Nous nous appuyons sans exclusive sur plusieurs modes d'échanges économiques : le marché (billetterie ou vente **de spectacles**, prestations diverses...), la redistribution (subventions, aides à l'emploi...) et la **réciprocité** (bénévolat, partage des ressources et des savoir-faire...).

Par notre projet comme par nos modes de fonctionnement, nous formons **un espace intermédiaire et alternatif, source de créativité et d'innovation.**

2) Quelles sont nos valeurs ?

Les **valeurs** que nous défendons et les initiatives que nous mettons en œuvre se fondent sur l'idée que la personne doit être mise au cœur de toutes les activités humaines.

Parce que le processus artistique ouvre sur des mondes différents qui coexistent sans s'exclure, nos œuvres d'art, nos projets et nos actions culturelles participent à l'enrichissement d'un bien commun et la construction de nouveaux modes de relations humaines.

Nous nous organisons et travaillons dans un **esprit coopératif**, qui va parfois jusqu'à la démocratie participative en associant tous les membres aux décisions. La coopération est un principe d'action qui, développé sur un territoire donné, donne vie à un espace social renforcé par les liens tissés entre l'ensemble des acteurs culturels et les habitants. Le réseau local, régional ou national est notre outil du quotidien, le lieu du partage des connaissances et des savoir-faire.

La transmission des expériences, condition du compagnonnage et de l'insertion professionnelle, fait aussi partie intégrante de cet esprit solidaire et respectueux des singularités.

Que nous soyons nomades ou sédentaires, nous contribuons au sein des territoires à l'organisation partagée de la vie publique ; nous participons à la **pluralité culturelle et à l'innovation artistique**, constitutives du patrimoine de l'humanité.

3) Que défendons-nous ?

Aujourd'hui, nos structures connaissent un certain nombre de difficultés qui réduisent progressivement leurs capacités d'intervention et mettent en danger leur existence.

L'appauvrissement des politiques de soutien à l'emploi et les réformes successives de l'assurance chômage des salariés intermittents du spectacle ont été les signes avant-coureurs d'une politique n'accordant de valeur qu'aux règles économiques du système marchand pour l'organisation des échanges. La Révision Générale des Politiques Publiques construite sans concertation, sans information ni explication, confirme le retrait progressif de l'État et la diminution des crédits d'intervention des collectivités publiques. Enfin, ce refus d'envisager qu'il existe d'autres manières d'entreprendre, entre le tout public et le tout marchand, laisse nos structures confrontées à l'absence de cadre adapté à leurs modes d'exercice et d'action.

Face à ce constat, nous défendons :

La primauté de la diversité artistique et culturelle

Nous affirmons la nécessité de respecter les différentes formes d'expression artistique et culturelle, qu'elles soient professionnelles ou amateurs, individuelles ou collectives, industrielles ou artisanales. Nous militons pour que les politiques culturelles se fondent sur la notion de citoyen, plutôt que sur celle de public ou de client, principe essentiel à la construction d'une société bâtie sur la participation et l'échange entre les personnes qui la composent, plutôt que sur leur capacité de consommer. Nous revendiquons l'existence d'un troisième espace artistique et culturel, fondé sur l'initiative privée au service de l'intérêt collectif.

La primauté de la coopération, fondement de toute activité humaine

Nous appelons à une gestion partagée des entreprises artistiques et culturelles, entre membres bénévoles, salariés permanents, temporaires et/ou intermittents du spectacle. Nous œuvrons pour que des formes de redistribution de la richesse collectivement produite soient mises au profit du plus grand nombre.

Nous affirmons que la transmission et l'action culturelle sont constitutives de l'activité artistique. Elles témoignent de l'implication de l'artiste dans notre société et contribuent, par l'échange, à l'enrichissement de chaque citoyen. Nous encourageons la solidarité et la coopération étroites entre les structures artistiques et culturelles.

La primauté de l'initiative citoyenne à buts autres que lucratifs

Nous affirmons que l'activité humaine ne peut être subordonnée au seul intérêt financier. Nous œuvrons pour aménager un cadre législatif et juridique qui prenne en compte la pluralité des modes économiques de nos structures. Nous prônons le réinvestissement de l'ensemble des excédents financiers dans le projet artistique et culturel. Nous militons pour une définition pertinente des rôles, droits et obligations respectifs liés aux statuts de bénévole, de volontaire, de stagiaire.

Dans une volonté de veille, de partenariat et de coopération entre toutes les parties prenantes d'une société (citoyens, habitants, usagers, professionnels et collectivités publiques), nous demandons que la garantie de la diversité culturelle, de l'équité territoriale et de la considération des populations soit le fondement de toute politique artistique et culturelle.

Cette politique doit se construire sur :

La prise en compte des pratiques artistiques dans leur diversité,
Le développement concerté et co-construit des politiques publiques,
L'appui aux entreprises artistiques et culturelles d'intérêt général.

POUR PROLONGER LA RÉFLEXION ET LE DÉBAT

Manifeste pour une autre économie de l'art et de la culture (téléchargeable sur le site web)

Position de l'Ufisc pour une autre politique publique en faveur des arts et de la culture (téléchargeable sur le site web)

Le livre *Pour une autre économie de l'art et de la culture*, sous la direction de Bruno Colin et Arthur Gautier, Éd. Eres, Sociologie économique – collection dirigée par Jean-Louis Laville, 2008.

www.ufisc.org – contact@ufisc.org

PRÉSENTATION GÉNÉRALE :

Présentation générale

ORIGINES

L'UFISC est née en 1999 d'une mobilisation de nombreux représentants du spectacle vivant face à l'instruction du 15 septembre 1998 qui remettait en cause la fiscalité des associations régies par la loi de 1901. Après avoir obtenu des aménagements du Ministère de l'Économie et des Finances, l'UFISC s'est engagée dans des travaux collectifs sur des sujets politiques et socio-économiques tels que :

- l'emploi,
- les modes de gestion,
- la revendication d'une économie plurielle dans laquelle se situerait un modèle d'« économie non lucrative de marché » ou de « tiers secteur ».

Un travail de production collective continue associant des chercheurs s'est développé ainsi qu'une mission de représentation.

L'Union n'intervient, dans l'accomplissement de son objet, qu'en subsidiarité de ses membres et en synergie avec eux.

ELLE A POUR MISSIONS DE

- promouvoir et faire reconnaître la place déterminante de l'acte artistique dans la société,
- soutenir et défendre les intérêts collectifs des organisations adhérentes, notamment en matière de législation et réglementation, en ce qui concerne l'emploi, les aspects juridiques et fiscaux, ainsi que les conditions d'exercice des activités et professions relevant de ce domaine,
- assurer aux structures des arts vivants, une représentation coordonnée auprès du Ministère de la Culture et de la Communication, des collectivités territoriales, des élus, des organisations professionnelles, des partenaires sociaux, etc.
- échanger les idées et mutualiser les moyens, expériences et activités de ses membres,
- dans la reconnaissance d'une troisième voie professionnelle non lucrative, promouvoir la lisibilité économique, sociale et politique des actions portées par les organisations adhérentes.



Pour accomplir ses missions, l'UFISC participe à la mise en place de méthodes et d'outils, dans un esprit de mutualisation et de concertation, parmi lesquels on peut citer :

La démarche d'Observation Participative et Partagée (OPP) : elle permet aux acteurs de s'impliquer dans une démarche d'observation afin de mieux se connaître et de pouvoir rendre compte aux pouvoirs publics et à la profession des réalités de leurs différents fonctionnements et de leurs activités.

La Maison des Réseaux artistiques et culturels : il s'agit de locaux de travail mutualisés qui accueillent les équipes de sept organisations (UFISC, SCC, Synavi, SMA, Actes-if, Fédération des arts de la rue, RIF), et qui permet de faciliter l'organisation de réunions et de journées d'étude, de favoriser les échanges et les rencontres, de partager de la ressource.

L'UFISC développe également des partenariats avec le secteur de la recherche et à ce titre organise des rencontres, débats et séminaires, qui permettent le rapprochement des acteurs de terrain et des chercheurs - sociologues, philosophes, économistes, etc.

Enfin l'UFISC conduit un travail de veille, d'analyse, de propositions et de négociations qui contribue à renforcer la structuration professionnelle du secteur artistique et culturel.

Au-delà, l'UFISC poursuit une démarche de sensibilisation et d'information sur l'inscription des acteurs des arts et de la culture dans le champ de l'économie sociale et solidaire. À ce titre, elle contribue aux travaux d'instances du secteur associatif et de l'économie sociale et solidaire.

P O L I T I Q U E

Position de l'UFISC pour une autre politique publique en faveur des arts et de la culture

Le développement des arts et de la culture doit s'appuyer sur des enjeux et des valeurs explicites affirmées et partagées entre l'État, les collectivités territoriales et les professionnels.

La politique artistique et culturelle ne doit pas être fondée sur des critères uniquement comptables et financiers. C'est pourquoi, la limitation de ces initiatives dans une vision exclusivement malthusienne et le resserrement autour de grandes institutions publiques ou de concentrations économiques et financières portent atteinte à la diversité des arts et de la culture, à la démocratie et à une démarche de société optimiste et volontariste. L'économie du secteur, dont a été mesuré le caractère « pluriel » et interdépendant, doit s'appréhender de façon globale et non dans des clivages « public/privé ». L'UFISC défend une vision de l'économie de l'art et de la culture qui doit être intégrée dans les politiques publiques.

Ainsi la garantie de la diversité culturelle, de l'équité territoriale et de la considération des populations doit être le fondement d'une politique artistique et culturelle qui se construit sur les bases suivantes :

- La prise en compte des pratiques artistiques dans leur diversité (aspiration des populations à l'art et la culture, place de l'art et de l'artiste dans la société, pluriactivité de l'artiste...)
- Le développement concerté et co-construit des politiques publiques (mise en place d'espaces décisionnaires et de gestion des filières, définition concertée de dispositifs d'intervention publique qui s'appuie principalement sur les dynamiques et besoins des territoires dans un souci majeur de garantir la diversité culturelle et l'équité territoriale, intégration de l'espace socio-économique représenté par les structures indépendantes de droit privé à buts non lucratifs dans la structuration collective...)
- L'appui aux entreprises d'intérêt général (gestion de dispositifs de mutualisation, mise en œuvre d'outils et de services permettant un accompagnement des entreprises, politique fiscale adaptée, aides à l'emploi...)

L'ensemble de nos propositions s'inscrit dans une volonté de développement durable tant sur le plan politique, social, économique qu'environnemental. Elles exigent un financement ambitieux des arts et de la culture par l'État en appui de celui des collectivités territoriales et une intervention publique qui se fonde sur le principe de diversité dans une vision territoriale.

Télécharger la position complète de l'UFISC sur : www.ufisc.org/Ufisc_Position_PolitiquePublique.pdf

UFISC

Union Fédérale d'Intervention
des Structures Culturelles

UFISC, Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles
c/o Maison des Réseaux artistiques et culturels
221 rue de Belleville - 75019 Paris
tel. fax : 01 42 49 53 64 - portable : 06 73 49 74 29
e-mail : contact@ufisc.org - site : www.ufisc.org

www.johann-hierholzer.com

